

*Isolation à l'urée-formol—Loi*

Québec. On nous a demandé certaines précisions concernant cette situation. Et puis, suite à cette rencontre, eh bien, on demandait de déclarer «situation d'urgence nationale» le problème de l'urée-formaldéhyde. Monsieur le président, je pense qu'on n'a aucune objection de déclarer cette situation-là comme étant un problème d'urgence nationale, parce qu'on ne sait pas exactement quelle sera la valeur des dommages que cela a causés. Et chez moi, l'Association le demandait justement et je cite exactement le texte:

• (1700)

Nous demandons à nos députés Marcel Roy et Yves Demers ainsi qu'à l'honorable Jeanne Sauvé de faire des pressions auprès de M. Ouellet pour qu'il déclare «désastre national» les maisons isolées à la MIUF.

Eh bien, à l'article n° 1, dans les revendications du comité des victimes de la MIUF de Laval, on a accepté, et le ministre lui-même l'a mentionné au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, que nous pouvions déclarer désastre national la situation des maisons isolées à la MIUF. Et lorsqu'on mentionne un désastre national, eh bien, je pense qu'à ce moment-là on pourrait se référer, à Laval où nous avons subi des dommages causés par des inondations. Je pense que dans plusieurs parties du Canada, on a utilisé cette loi existante et qui a trait aux désastres nationaux où on évalue les dommages, et les provinces contribuent selon la population à partager avec le gouvernement canadien les coûts des dommages qui seront payés aux victimes. Cette loi-là a été utilisée depuis mon arrivée en cette Chambre, je pense, à deux ou trois reprises dans certaines provinces canadiennes. Je pense qu'à l'article n° 1 des revendications, nous avons dit: Oui c'est un désastre national. On acceptait cela et on a dit, faites, vous, de l'opposition auprès des députés provinciaux et des ministres provinciaux, la même instance, parce que nous du gouvernement canadien, le ministre lui-même, le ministre de la Consommation et des Corporations a accepté que cela soit un désastre national. A ce moment-là, on espère et j'ai demandé aux députés du parti québécois de Laval d'accepter également comme nous l'acceptons que cette situation des maisons isolées à la MIUF soit considérée comme un désastre national. J'espère que le député de Joliette (M. La Salle) que je vois va pouvoir également appuyer cette revendication-là qui a été faite par les membres de la Fédération des comités de victimes de la MIUF, la fédération du Québec, demander que cela soit considéré comme un désastre national, et à ce moment-là, en vertu de la loi déjà existante, que les provinces viennent contribuer selon leur population au montant qui sera payé aux victimes. Cela a été accepté. La deuxième revendication, c'était dans un mémoire qui m'était présenté le 15 juin.

Nous exigeons de nos députés qu'ils votent contre le projet de loi si les règlements ne sont pas changés.

Eh bien là, après plusieurs discussions, on ne voulait pas faire le jeu des néo-démocrates, parler, parler, parler de chômage, de taux d'intérêt et de conditions de logement, lorsqu'il s'agit de décider si aujourd'hui ou dans trois mois on apporte une aide 110 millions de dollars aux victimes de la MIUF.

Nous avons alors dit: Écoutez, on peut s'opposer à l'adoption de ce projet de loi, mais d'ici l'automne, lorsque la session va être ajournée, vous n'aurez pas un sou du Conseil du Trésor,

alors qu'actuellement, en vertu de cette loi-là, cela vous donne un montant disponible de 110 millions de dollars, un montant de \$5,000 par maison. Le ministre a mentionné à maintes reprises la flexibilité du bill C-109, et je cite: Que ces modalités d'assistance financière seront prescrites par Règlement plutôt que par loi. On vous demande d'adopter cette loi et, par la suite, on verra si les provinces veulent aussi collaborer en vertu de la déclaration de désastre national adoptée par le ministre.

Suite à cette rencontre, monsieur le président, et c'est pour mentionner à quel point le comité a été objectif, on a publié dans le journal *Contact Laval*, le 30 juin:

Les victimes de la MIUF satisfaites de leur rencontre avec les députés fédéraux.

Même si aucun engagement formel n'a été obtenu de la part des trois députés fédéraux de Laval, le comité des victimes de la MIUF de Laval s'est dit pleinement satisfait de la rencontre qu'ils avaient avec ces derniers, dimanche dernier, pour faire le point sur ce dossier; rencontre qui a duré plus de trois heures et qui faisait suite à l'occupation des bureaux du député de Duvernay, Yves Demers, le comité lavallois a indiqué que les trois députés s'étaient montrés sensibles à leur cause et qu'un certain débloccage pourrait survenir prochainement suite aux démarches de la Fédération des victimes auprès du ministre chargé du dossier, l'honorable André Ouellet.

«Je pense que suite à cette rencontre nous avons fait un pas de l'avant», de soutenir M<sup>me</sup> Emilie Morais-Deschênes, le porte-parole du comité.

Au cours de cette réunion, plusieurs questions ont été abordées. Il a été, entre autres, question du projet de loi qu'entend soumettre le ministre Ouellet à la Chambre des communes et du plan de décontamination des maisons isolées à la MIUF.

Selon M<sup>me</sup> Morais-Deschênes, les députés lavallois se sont montrés d'accord pour demander à M. Ouellet des amendements à son projet de loi et se sont montrés intéressés par la requête des victimes de déclarer désastre national les maisons isolées avec cette mousse.

Vous voyez à quel point encore la revendication n° 1 visant à faire déclarer désastre national les maisons isolées avec cette mousse revient et est demandée par la Fédération des victimes de la MIUF. Je continue:

Ce fut une rencontre fructueuse de part et d'autre et je crois que nous pouvons voir l'avenir avec un peu plus d'optimisme, de conclure M<sup>me</sup> Morais-Deschênes.

Ceci pour expliquer qu'on n'a pas été, je pense bien, des étoiles plus que les autres. Je pense bien que tous les députés de cette Chambre se sont acquittés de leurs responsabilités, ont reçu des représentations de tous leurs commettants, et je pense que c'est une des raisons pour lesquelles le ministre a accepté de modifier à plusieurs reprises ses règlements concernant le prélèvement des échantillons, concernant le montant de \$5,000, concernant la pose ou non, l'enlèvement ou non du matériau des murs de ces maisons-là. Je pense que le ministre s'est montré excessivement flexible parce que je reviens encore sur ce sujet-là, il s'agit d'un problème, d'une situation nouvelle, qui évolue continuellement, et on ne peut pas s'arrêter aujourd'hui sans savoir nécessairement quels vont être, encore une fois, les dégâts dans six mois. Je pense que le gouvernement a agi avec une grande prudence. Mais lorsque je parle, monsieur le président, de désastre national, je remarque ici qu'il faudrait à ce moment-là obtenir l'appui des provinces, et le ministre de la Consommation et des Corporations, lorsqu'il comparait devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, a remis un document dans lequel il dit et je cite: